Préparation à l'HABILITATION MECANIQUE M2-MR-MC



Durée: 1 JOUR (7HEURES)

Participants

12 personnes (maximum)

Public concerné:

- Personnel travaillant à proximité de dispositifs mécaniques ou thermodynamiques.
- Personnel intervenant sur des sites industriels : centrale électrique, raffinerie, unité de production, chantier industriel, arrêt d'unité, travaux neufs...

Pré-requis

Aucun

Méthodes et Moyens

- Notre formateur possède de solides connaissances dans le domaine de la prévention des risques mécaniques.
- Cette formation s'appuie sur une méthode participative (échanges d'expériences), des outils pédagogiques interactifs (vidéo projection) et la présentation de cas concrets.
- Des études de cas sont proposées aux stagiaires, puis sont corrigées collectivement

Moyens de suivi

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

Validation des acquis

- En cas de réussite à l'évaluation, une attestation de formation est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer l'habilitation au salarié.
- Recyclage recommandé: tous les 3 ans.

Lieu de la formation

Au sein des agences FOSEC

Accessibilité Handicapé

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueurs et realtifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée

Tarif

Nous consulter

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Le Décret 88-1056 du 14/11/1988 précise l'obligation de formation pour chaque travailleur exerçant dans un environnement électrique hors ou sous tension et dans un environnement mécanique et thermodynamique.

OBJECTIFS:

- Reconnaître les risques d'ordre mécanique et savoir s'en protéger.
- Respecter et faire respecter les consignes de sécurité de l'entreprise.
- Réaliser les travaux à effectuer, en sécurité .

PROGRAMME:

- LA REGLEMENTATION
- •QUELQUES STATISTIQUES
- EVALUATION DES RISQUES
- SIGNALISATION DE SECURITE
- ROLE DES ACTEURS

Posséder un badge ;

Les entreprises extérieures ; Définition d'un chantier;

Chargé d'exploitation;

Chargé de consignation;

Chargé de travaux;

Chargé d'interventions immédiates;

Assistant chargé de travaux;

Surveillant de sécurité;

- HABILITATION ET AUTORISATION
- Plan de Prévention
- MISE SOUS REGIME
- PROTECTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES
- SITUATIONS DE TRAVAIL
- NOTIONS DE SECOURISME ET EVACUATION
- POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT